

annexe.

Synthèse des orientations et des objectifs

2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

- 1 Améliorer la qualité des milieux de vie existants
- 2 Favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014

2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

- 3 Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés
- 4 Confirmer le rôle stratégique du transport des marchandises par la consolidation des infrastructures existantes

2.3 Un Centre prestigieux, convivial et habité

- 5 Accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du Centre
- 6 Accroître le dynamisme résidentiel du Centre
- 7 Renforcer la cohérence et le caractère d'ensemble du Centre

2.4 Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés

- 8 Consolider les secteurs d'emplois en favorisant l'accueil d'entreprises dynamiques et en améliorant les liens de transport
- 9 Diversifier et renforcer les activités dans la couronne du Centre afin de soutenir une utilisation plus intensive des infrastructures existantes
- 10 Favoriser l'aménagement de secteurs d'emplois institutionnels bien intégrés dans la ville

2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

- 11 Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires du paysage urbain
- 12 Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu
- 13 Valoriser l'espace public par un aménagement cohérent de la rue et des autres lieux publics
- 14 Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain

2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé

- 15 Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique
- 16 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel

2.7 Un environnement sain

- 17 Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain
- 18 Atténuer les nuisances générées par les activités urbaines sur le milieu environnant
- 19 Assurer un aménagement adéquat dans les secteurs de contraintes



« Que le Plan d'urbanisme devienne le document municipal de référence en matière d'intervention sur le territoire. »

Sommet de Montréal, juin 2002

Synthèse des actions

- 1.1 Assurer le maintien en bon état des immeubles résidentiels et l'adaptation du stock de logements
- 1.2 Aménager des espaces verts publics ou privés qui contribuent à enrichir les milieux de vie
- 1.3 Favoriser la consolidation des rues, des axes et des centres commerciaux les plus dynamiques
- 1.4 Améliorer les services à la population par le maintien ou l'implantation des équipements collectifs ou institutionnels locaux dans les milieux de vie

-
- 2.1 Stimuler la construction de logements sur les terrains vacants propices à la construction résidentielle
 - 2.2 Soutenir le changement de vocation, à des fins résidentielles, de secteurs et de bâtiments actuellement occupés à des fins autres que l'habitation

-
- 3.1 Faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la ville en établissant de nouvelles dessertes de transport collectif
 - 3.2 Soutenir une urbanisation favorisant l'utilisation du transport collectif
 - 3.3 Lier stratégiquement les secteurs de la ville en parachevant le réseau routier
 - 3.4 Assurer la desserte aux secteurs d'activités et l'accès aux infrastructures de transport collectif en complétant le réseau pan-montréalais de voies cyclables
 - 3.5 Favoriser la mise en valeur du territoire ainsi que l'utilisation du transport collectif et du vélo en agissant sur l'offre de stationnement

-
- 4.1 Améliorer l'accessibilité et la desserte des principaux secteurs générateurs de déplacements de marchandises

-
- 5.1 Consolider le Centre des affaires
 - 5.2 Renforcer l'attrait commercial du Centre
 - 5.3 Assurer et soutenir la présence des grandes institutions d'enseignement supérieur et de santé au Centre
 - 5.4 Développer le potentiel touristique du Centre
 - 5.5 Accroître le rayonnement culturel du Centre

-
- 6.1 Assurer la qualité des milieux de vie établis
 - 6.2 Consolider la fonction résidentielle au Centre
 - 6.3 Favoriser l'épanouissement de la fonction résidentielle au Centre

-
- 7.1 Assurer une qualité supérieure de l'architecture et des aménagements au Centre
 - 7.2 Développer les terrains non bâtis du Centre
 - 7.3 Encadrer le développement du réseau piéton intérieur
 - 7.4 Raffermer ou améliorer le caractère particulier de certains axes du Centre

-
- 8.1 Soutenir l'aménagement de secteurs d'emplois de qualité
 - 8.2 Favoriser la densification et la requalification des « secteurs d'affaires et de commerce »
 - 8.3 Mettre en valeur de nouveaux sites à des fins d'emplois par des interventions structurantes sur le réseau routier
 - 8.4 Régénérer de grands sites désaffectés afin qu'ils accueillent de nouvelles activités économiques

-
- 9.1 Soutenir la transformation de la structure d'emplois dans le tissu industriel existant
 - 9.2 Convertir, à des fins d'activités mixtes, des espaces industriels en mutation qui offrent des possibilités intéressantes de remaillage avec le tissu résidentiel

-
- 10.1 Assurer une intégration harmonieuse des ensembles institutionnels au milieu urbain

-
- 11.1 Préserver le caractère du mont Royal et sa prédominance dans le paysage urbain
 - 11.2 Affirmer le caractère insulaire de Montréal et mettre en valeur son parcours riverain
 - 11.3 Préserver et mettre en valeur la trame verte de Montréal
 - 11.4 Préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville
 - 11.5 Préserver les spécificités de la trame urbaine montréalaise
 - 11.6 Marquer de manière distinctive les entrées au territoire montréalais
 - 11.7 Mettre en valeur le paysage nocturne de Montréal

-
- 12.1 Encourager une production architecturale de qualité, écologique et respectueuse du caractère montréalais

-
- 13.1 Rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public
 - 13.2 Aménager le domaine public de manière à valoriser les déplacements piétons

-
- 14.1 Améliorer l'image des corridors routiers montréalais
 - 14.2 Améliorer l'intégration des infrastructures de transport collectif au paysage urbain

-
- 15.1 Protéger les secteurs d'intérêt patrimonial
 - 15.2 Protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial
 - 15.3 Protéger et mettre en valeur le patrimoine archéologique
 - 15.4 Maintenir et accentuer les efforts de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine

-
- 16.1 Préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain

-
- 17.1 Soutenir un aménagement urbain plus sain
 - 17.2 Réduire les effets des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre
 - 17.3 Assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées
 - 17.4 Assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles
 - 17.5 Poursuivre la réhabilitation des sites contaminés, avec l'aide financière des gouvernements
 - 17.6 Réhabiliter en priorité les sites contaminés aux abords de certaines stations de métro et gares ainsi que dans les secteurs à transformer

-
- 18.1 Régir l'impact des nuisances

-
- 19.1 Régir les constructions dans les zones de contraintes

Index thématique

| | | |
|---|---|---|
| Berges | berges et rives caractère insulaire | chapitre 2 : sections 2.5, 2.6 et 2.7 chapitre 2 : section 2.5 |
| Canal de Lachine | | chapitre 2 : sections 2.5 et 2.6 chapitre 4 : secteurs de planification détaillée 4.8, 4.8.1 et 4.8.2 |
| Décontamination (réhabilitation) des sites | | chapitre 2 : sections 2.1, 2.4 et 2.7 |
| Densification – Intensification | | chapitre 1 chapitre 2 : sections 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 chapitre 3 : section 3.1 chapitre 4 : secteurs de planification détaillée 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 4.13, 4.14 et 4.24 |
| Développement culturel | art public culture de la qualité politique culturelle Quartier des spectacles | chapitre 2 : sections 2.3 et 2.5 chapitre 2 : section 2.5 chapitre 2 : section 2.3 chapitre 2 : section 2.3 chapitre 4 : secteur de planification détaillée 4.22 |
| Développement durable | | chapitre 1 chapitre 2 : sections 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 |
| Développement économique | consolidation diversification économique vitalité | chapitre 2 : section 2.3 chapitre 1 chapitre 2 : sections 2.1, 2.3 et 2.4 chapitre 1 chapitre 2 : sections 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 |
| Développement résidentiel | | chapitre 2 : sections 2.1, 2.2 et 2.5 |
| Écoterritoire | | chapitre 2 : sections 2.1 et 2.6 chapitre 4 : secteurs de planification détaillée 4.12, 4.17, 4.20 et 4.24 |
| Entrée de ville | | chapitre 2 : sections 2.2 et 2.5 chapitre 4 : secteurs de planification détaillée 4.1, 4.6, 4.9, 4.15, 4.18 et 4.21 |

Index thématique

Institutions

| | |
|----------------------|---|
| ensembles | |
| institutionnels | chapitre 2 : section 2.6 chapitre 3 : section 3.1 |
| grandes propriétés | |
| institutionnelles | chapitre 2 : sections 2.3, 2.4 et 2.6 chapitre 3 : section 3.1 |
| institutions locales | chapitre 2 : section 2.1 |

Mont Royal

| |
|---|
| chapitre 1 |
| chapitre 2 : sections 2.3, 2.5 et 2.6 |
| chapitre 4 : secteur de planification détaillée 4.20 |

Parcours riverain

| | |
|----------------------------|--|
| patrimoine vert et bleu | chapitre 2 : sections 2.5 et 2.6 chapitre 2 : section 2.6 |
|----------------------------|--|

Parcs, espaces verts et milieux naturels

| | |
|-----------------------------|--|
| arbre | chapitre 2 : sections 2.1, 2.3, 2.6 et 2.7 chapitre 2 : sections 2.1 et 2.5 |
| grand parc urbain | chapitre 2 : section 2.6 |
| parc-nature | chapitre 2 : section 2.6 |
| parc local | chapitre 2 : sections 2.1 et 2.6 |
| parc métropolitain | chapitre 2 : sections 2.3 et 2.6 |
| trame verte | chapitre 2 : section 2.5 |
| zone agricole permanente | chapitre 1 chapitre 2 : section 2.5 |

Piétons

| |
|---|
| chapitre 2 : sections 2.1, 2.2, 2.4 et 2.5 |
|---|

Plan lumière

| |
|---|
| chapitre 2 : sections 2.5 et 2.6 |
|---|

Rues commerçantes

(axes, centres commerciaux, grandes surfaces)

| |
|--|
| chapitre 2 : sections 2.1, 2.3 et 2.5 |
|--|

Secteurs établis

| |
|--|
| chapitre 1 |
| chapitre 2 : sections 2.1, 2.3 et 2.4 |

Secteurs à transformer

| |
|--|
| chapitre 1 |
| chapitre 2 : sections 2.1, 2.4 et 2.7 |

Secteurs à construire

| |
|---|
| chapitre 1 |
| chapitre 2 : sections 2.1, 2.3, 2.4 et 2.7 |

Transport collectif

| |
|---|
| chapitre 1 |
| chapitre 2 : sections 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.7 |

Vélo (piste et voie cyclables)

| |
|---|
| chapitre 2 : sections 2.1, 2.2, 2.5 et 2.7 |
|---|

Lexique

| | |
|---|--|
| Aire de protection | Aire environnant un monument historique classé, dont le périmètre est déterminé par le ministre de la Culture et des Communications du Québec (LRQ, c. B-4, a. 1j). |
| Affectation du sol | Destination d'une partie du territoire à un usage déterminé. |
| Arrondissement historique | Territoire désigné comme tel par le gouvernement du Québec en raison de la concentration de monuments ou de sites historiques que l'on y trouve (LRQ, c. B-4, art. 1h) en vue de le protéger. |
| Arrondissement naturel | Territoire désigné comme tel par le gouvernement du Québec en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle (LRQ, c. B-4, art. 1i) en vue de le protéger. |
| Cadre bâti | Ensemble construit sur un territoire donné, dans un espace déterminé. |
| Citation | Pouvoir délégué aux municipalités de citer un monument historique, par l'adoption d'un règlement par le conseil municipal (<i>Loi sur les biens culturels</i> , LRQ, c. B-4, a. 70). |
| Classement | Pouvoir du ministre, sur avis de la Commission des biens culturels. Le classement vise à protéger un bien culturel dont la conservation présente un intérêt public (LRQ, c. B-4, a. 24). |
| Coefficient d'occupation du sol (COS) | Rapport entre la superficie totale des planchers d'un édifice et la superficie du terrain qu'il occupe. |
| Densité de construction | Mode d'implantation et volumétrie de construction, définissant la forme et l'intensité urbaine d'un secteur. |
| Développement durable | Approche intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques, afin de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir. Le développement durable suppose le maintien de l'intégrité écologique, l'équité sociale et l'efficacité économique. |
| Document complémentaire au Plan d'urbanisme | Le document complémentaire détermine les règles minimales et générales à être respectées par les règlements d'urbanisme. |
| Domaine public | Espace extérieur constitutif du paysage urbain, généralement de propriété publique, soit les rues, les emprises municipales, les ruelles, les sentiers piétons, les trottoirs, les places et les squares. |
| Écoterritoire | Territoire où se trouvent des aires protégées (grands parcs, parcs-nature, réserves naturelles) et des milieux naturels (bois, cours d'eau, milieux humides) dont la Ville entend assurer la préservation et la mise en valeur par une approche de négociation. |
| Îlot | Entité de l'espace urbain entièrement bordée par des voies publiques et comportant généralement plusieurs parcelles (lots). Dans les anciens secteurs urbanisés, les îlots comportent souvent un réseau de ruelles. |
| Implantation | Localisation d'un ouvrage ou d'un bâtiment sur un lot, distance et orientation par rapport aux marges avant ou latérales ou par rapport à la voie publique, de même que par rapport aux bâtiments voisins. |

Lexique

| | |
|--|--|
| Intermodalité | Raccord ordonnancé de modes différents de transport. |
| Lieu historique national | Désignation par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, soulignant l'importance d'un lieu, d'un événement dans l'histoire ou pour la culture canadienne. |
| Mesures d'atténuation | Ensemble de dispositions réglementaires ou techniques permettant de réduire les impacts négatifs sur la qualité de vie des résidents. |
| Mesures préférentielles au transport collectif | Mesures visant à accorder la priorité au transport collectif sur le réseau routier, pouvant prendre la forme de : couloir réservé en site propre; feu de signalisation prioritaire : marquage au sol; voie réservée, etc. |
| Mobilier urbain | Objets utilitaires destinés au confort, à l'agrément et à la sécurité des piétons, de même qu'à la salubrité publique : bancs, poubelles, lampadaires, bacs à fleurs, dispositifs de signalisation. |
| Monument historique | Au sens de la <i>Loi sur les biens culturels</i> , immeuble qui présente un intérêt historique par son histoire ou son architecture (LRQ, c. B-4, a. 1d). |
| Noyaux villageois | Premiers établissements permanents sur le territoire de Montréal, à partir desquels les divers milieux de vie se sont établis, et dont il reste trace dans le paysage urbain. |
| Paramètres réglementaires | Ensemble des paramètres urbanistiques du Plan d'urbanisme précisant les orientations de la réglementation de zonage et autres règlements découlant du Plan. |
| Parcours riverain | Route de ceinture de l'île de Montréal, de l'île Bizard et de l'île des Sœurs, en bordure des rives. Ce parcours se superpose occasionnellement aux tracés fondateurs. |
| Planification concertée avec les institutions | Démarche de planification associant la Ville de Montréal et une institution, permettant de définir les règles urbanistiques applicables au site occupé par cette institution et pouvant mener à l'utilisation d'outils réglementaires et, le cas échéant, à une entente de développement relative aux aspects non réglementaires que la Ville et l'institution désirent mettre de l'avant, notamment des projets conjoints ou encore le partage d'équipements. |
| Route verte | Réseau cyclable panquébécois, traversant le territoire montréalais. |
| Site du patrimoine | Constitution, par le conseil municipal, d'une partie de son territoire où se retrouvent des biens culturels immobiliers et dans laquelle le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique. |
| Site historique | Lieu où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec ou une aire renfermant des biens ou des monuments historiques (LRQ, c. B-4, a. 1e). |
| Sommet de Montréal | Le Sommet de Montréal fut tenu à l'aube de la nouvelle ville de Montréal, soit les 4, 5 et 6 juin 2002. L'exercice a permis aux 300 délégués provenant de différentes sphères d'activités de dégager un consensus sur quelque 200 priorités ciblant le développement de la Ville. |
| Taux d'implantation au sol | Rapport entre la superficie de l'implantation au sol du bâtiment et la superficie du terrain sur lequel il est construit. |
| Tracés fondateurs | Premiers parcours d'implantation sur le territoire, armature du système de rues des différents secteurs. |

Organismes et abréviations

| | |
|-------|--|
| ADM | Aéroports de Montréal |
| AMT | Agence métropolitaine de transport |
| CAU | Comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal : |
| CCU | comités consultatifs d'urbanisme |
| CMM | Communauté métropolitaine de Montréal |
| CN | compagnie ferroviaire Canadien National |
| CP | compagnie ferroviaire Canadien Pacifique |
| CREM | Conseil régional de l'environnement de Montréal |
| CRDÎM | Conseil régional de développement de l'île de Montréal |
| CSEVM | Commission des services électriques de la Ville de Montréal |
| MAMSL | ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec |
| MAPAQ | ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MCCQ | ministère de la Culture et des Communications du Québec |
| MENVQ | ministère de l'Environnement du Québec |
| MTQ | ministère des Transports du Québec |
| OCPM | Office de consultation publique de Montréal |
| RMR | région métropolitaine de recensement |
| SCHL | Société canadienne d'hypothèques et de logement |
| SHQ | Société d'habitation du Québec |
| STM | Société de transport de Montréal |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature |

Lois, réglementation

Charte de la Ville de Montréal,
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), LRQ, c. A-19.1
Loi sur les biens culturels LRQ, c. B-4
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles LRQ, c. P-41.1
Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation LRQ, c. A-7.001
Loi sur la qualité de l'environnement LRQ, c. Q-2

Bibliographie

Aéroports de Montréal, *Plan directeur Aéroport international de Montréal-Dorval 2003-2023*, 2002.

Affleck + de la Riva architectes, *Étude de caractérisation de la forme urbaine montréalaise, secteur Est*, 2003.

Agence métropolitaine de transport, *Enquêtes origine-destination*, 1987, 1993 et 1998.

Atelier B.R.I.C Architectes + urbaniste, *Étude de caractérisation de la forme urbaine montréalaise, secteur Centre-Ouest*, 2003.

Communauté urbaine de Montréal, *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*, 14 cahiers, 1981 à 1990.

Comtois, Claude et al., *L'industrie du transport des marchandises à Montréal : considération pour l'élaboration du plan d'urbanisme*, 2003.

Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM), *Huit principes pour construire la ville du Transport durable*, 2003.

Consortium Atelier BRAQ – Atelier in situ, *Étude de caractérisation de la forme urbaine montréalaise, secteurs Ouest et Sud-Ouest*, 2003.

Divay, Gérard et al., *Survot de quelques politiques de revitalisation urbaine*, INRS-Urbanisation, Culture et Société, 2003.

Fischler, Raphaël, *Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers : revue des nouveaux courants nord-américains en urbanisme et aménagement et de leurs possibilités d'application à Montréal*, 2003.

Groupe Cardinal Hardy – Aménagement et Design Urbain, *Étude de la forme urbaine : caractérisation du secteur Centre*, 2003.

Groupe Cardinal Hardy – Aménagement et Design Urbain, *Étude de la forme urbaine : caractérisation du secteur Centre-Est*, 2003.

Mathews, Georges, *La demande de logements neufs à Montréal (2003-2013)*, 2003.

Ministère des Transports du Québec (MTQ), *Plan de gestion des déplacements - Région métropolitaine de Montréal*, 2000.

Ministère des Transports du Québec (MTQ), *Politique sur le bruit routier*, 2003.

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Région métropolitaine de Montréal, 2001-2021*, 2001.

Montréal International, *Plan des orientations générales 2003-2005*.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), données relatives aux mises en chantier.

Société des transports de la Communauté urbaine de Montréal, *Enquête origine-destination 1982*.

Société du Havre de Montréal, *Le Havre de Montréal*, 2002.

Statistique Canada, *Données de recensements*, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

Tourisme Montréal, *État du tourisme en 2001*, 2003.

Ville de Montréal, *Montréal à l'orée du XXI^e siècle, un choix de ville, Les travaux préparatoires du Plan d'urbanisme de Montréal*, 2002.

Ville de Montréal, en collaboration avec le Conseil régional de développement de l'île de Montréal et le Conseil régional de l'environnement de Montréal, *Diagnostic environnemental de l'île de Montréal*, 2003.

Ville de Montréal, *Qualité de l'eau en rive – Réseau de suivi du milieu aquatique*, 2003.

Ville de Montréal, *Énoncé de politique culturelle*, 2003.

Remerciements

Monsieur **Gérald Tremblay**
Maire de Montréal

Monsieur **Stéphane Harbour**
Membre du comité exécutif responsable de
l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et
de l'architecture (depuis juillet 2004)

Monsieur **Robert Libman**
Membre du comité exécutif responsable de
l'aménagement du territoire, de l'urbanisme
et de l'architecture (2002-2004)

Monsieur **Michel Lincourt**
Conseiller politique

Autres membres du comité exécutif :

Georges Bossé
Claude Dauphin
Alan DeSousa
Helen Fotopoulos

Cosmo Maciocia
Louise O'Sullivan
Michel Prescott

Francine Senécal
Frank Zampino

Autres conseillers municipaux :

Michael Applebaum
Manon Barbe
Maurice Beauchamp
Carol Beaupré
Hasmig Belleli
Dida Berku
Yvette Bissonnet
Pierre Bourque
Robert Bousquet
Jacques Cardinal
Suzanne Caron
Jane Cowell-Postras
Mary Deros
Richard Deschamps
Richer Dompierre
Laurent Dugas
Noushig Eloyan
Alvaro Farinacci
Lyn Faust
Jean-Marc Gibeau

Line Hamel
James V. Infantino
Edward Janiszewski
Sylvain Lachance
Pierre Lapointe
Robert Laramée
Luc Larivée
Denise Larouche
Yvon Le Duc
Martin Lemay
Karin Marks
Bill McMurchie
John W. Meaney
Marius Minier
Luis Miranda
Jacqueline Montpetit
Anne Myles
Marcel Parent
Colette Paul
Dominic Perri

Jean-François Plante
Michel Plante
Achille Polcaro
Christine Poulin
François Purcell
Marvin Rotrand
Claire Saint-Arnaud
Anie Samson
Jeremy Searle
Paolo Tamburello
Nicolas Tétrault
Nicole Thibault
Marcel Tremblay
Claude Trudel
Frank Venneri
Peter B. Yeomans
Bertrand A. Ward
Monique Worth
Saulie Zajdel
Howard Zingboim

Conseillers d'arrondissement :

Mario Battista
Zoe Bayouk
Richard Bélanger
Bernard Blanchet
Jim Birnie
Michèle D. Biron
Robert M. Bourbeau
Cliff Carrie
Marie Cinq-Mars
Maurice Cohen
John de Castell

Normand Fortin
John Gallagher
Michel Gibson
Andrée Hénault
Anthony Housefather
Aldo Iermieri
Oksana Kaluzny
René E. Leblanc
Cynthia Lulham
Brian B. MacDonald

Ginette Marotte
Georgette L. Morin
Anne-Marie Parent
Claude B. Piquette
Edgar A. Rouleau
Nicholas Stephens
Bill Tierney
Morris Trudeau
Michael Vadicchino
Robert L. Zambito

Remerciements

Équipe professionnelle et technique :

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Marc Tremblay, directeur général adjoint

Céline Topp, directrice, Direction du développement urbain

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Pierre Sainte-Marie, chef de division

Néné-Amy Barry

Emmanuel Beaudry

Guy Bédard

Mathieu Bélanger

Lise Bernier

Élisabeth Blanchard

Christine Caillé

Daniel Casey

Karim Charef

Luc Charlebois

Stéphane Conant

Stéphanie Côté

Madeleine Demers

Christiane Desjardins

Sylvain Ducas

Brigitte Gadbois

Luc Gagnon

Martin Gaulin Gendreau

Pascal Harvey

Joshua Kraus

Stéphane Labelle

Alexandre Lambert

Simon Lanciault

Chantal Langelier

Geneviève Lapointe

Sylvie Lebeuf

Daniel Legault

France Lesage

Kinh Sanh Mach

Jean-François Morin

Jean-Charles Panneton

François Poulin

Érik Provost

David Ross

Lise Roy

Martin Roy

Jocelyne Sauvé

Pierre Ste-Marie

Alain Trudeau

Benoît Van De Walle

Pour le document complémentaire :

Division de la réglementation

Isabelle Dumas et Gilles Galipeau, chefs de division

Le Plan d'urbanisme fut réalisé en étroite collaboration avec de multiples intervenants au sein de la Ville, notamment :

- les Directions de l'aménagement urbain et du service aux entreprises de chacun des 27 arrondissements;
- le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, la Direction du développement de l'habitation, la Direction du développement économique, le Bureau de la promotion et de l'investissement, la Division du patrimoine et de la toponymie et la Division des projets urbains;
- le Service des affaires corporatives, la Direction du contentieux;
- le Service des finances, la Direction des revenus et de la planification fiscale et la Direction du plan d'affaires et du budget;
- le Service des infrastructures et de l'environnement, la Direction de l'environnement, la Direction de l'épuration des eaux usées, la Direction de la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts et la Division du transport;
- le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, la Direction des parcs et des espaces verts, la Direction du développement culturel et la Division de l'horticulture et de l'arboriculture.

La consultation a été menée par l'Office de consultation publique de Montréal, présidé par monsieur Jean-François Viau. La commission était composée du président, monsieur Jean Paré, et des commissaires, madame Catherine Chauvin et monsieur André Beauchamp.

Des remerciements particuliers s'adressent :

- au comité aviseur composé de :

Jacques Bénard

Dinu Bumbaru

Irène Cinq-Mars

Clément Demers

Raphaël Fischler

Marie Lessard

Richard Morin

Philip O'Brien

Pierre Ouellet

Dimitri Roussopoulos

Paul Saint-Jacques

Adrien Sheppard

Ronald Franklin Williams

- au Comité d'architecture et d'urbanisme présidé par M. Adrien Sheppard

- au Conseil du patrimoine présidé par M^{me} Louise Dusseault-Letocha

- à la Société du Havre, coprésidée par M^m. Lucien Bouchard et Bernard J. Shapiro

Plan d'urbanisme de Montréal

N O V E M B R E 2 0 0 4

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine

Montréal 

ISBN 2-7647-0410